

Nantes, le 16 novembre 2020

Commission permanente du 13 novembre 2020 - Aides régionales face à la crise

La Région plus que jamais aux côtés des jeunes Ligériens

La crise sanitaire bouleverse les conditions de vie et d'apprentissage des jeunes. Face au risque de décrochage et de précarité qui les menace, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour protéger les jeunes Ligériens au quotidien et met en œuvre des mesures exceptionnelles, votées à l'occasion de la commission permanente du 13 novembre 2020.

« Nous portons le devoir collectif d'être attentifs aux conséquences de la crise que nous vivons sur les jeunes. Pour leur permettre à tous, même les plus fragiles, de poursuivre leur parcours de formation dans les meilleures conditions, la Région met en place des aides exceptionnelles, financières, matérielles ou psychologique : nous ne laisserons personne au bord de la route. », affirme Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire.

Lutter contre la précarité numérique des jeunes

- **Acquisition et prêt de 1000 ordinateurs portables à des lycéens** non équipés pour leur permettre de travailler dans de bonnes conditions, y compris en distanciel, et réduire le risque de fracture numérique.
- **700 000 € pour lutter contre la fracture numérique des étudiants, aider les plus fragiles et soutenir financièrement les établissements d'enseignement supérieur.**
 - **400 000 € pour financer les équipements des étudiants** nécessaires à la digitalisation des cours (PC portables, vidéo...).
 - **300 000 € en soutien au fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur ligériens** mobilisés pour assurer les formations en mode hybride, distanciel et présentiel ...) et la mise en place d'un **soutien psychologique auprès des étudiants les plus en difficulté** via l'appui des structures universitaires de santé.

Lutter contre le décrochage scolaire et universitaire

- **75 000 € pour le lancement d'un appel à projet en faveur d'actions innovantes pour lutter contre le risque de décrochage d'étudiants.** Cet appel à projets soutient les établissements d'enseignement supérieur (UFR, IUT, écoles d'ingénieurs, de commerce, d'art...) dans la mise en place d'actions d'accompagnement des étudiants identifiés en risque de décrochage afin de réduire les risques de rupture de formation.
- **Financement de projets sélectionnés dans le cadre de la 3^{ème} édition de l'appel à projet « nouvelle chance pour jeunes décrocheurs »**, dont la dotation a été doublée dans le cadre du plan de relance régional. 227 400 € sont attribués au financement de 16 projets proposés par des établissements dans le cadre de cet appel à projets, un projet porté par le lycée A. Briand de Saint-Nazaire, ainsi que des actions en lien avec l'Académie des cadets, le réseau Espérance Banlieue ou le service civique.

La Région maintient le versement des bourses Envoléo aux étudiants bénéficiaires, contraints d'interrompre leurs études ou stages à l'étranger ou qui n'ont pas pu partir mais avaient engagé des frais. Cette mesure, votée en avril dernier est prorogée exceptionnellement.

CONTACT PRESSE - Sophie Fergert : sophie.ferger@paysdelaloire.fr - 02 28 20 65 30 - 07 72 21 16 97